

Gérant



Guillaume Dolisi

Gérant

L'équipe de gestion peut être modifiée sans préavis



Paul Lefebvre

Gérant

Conseiller



Charles Monot

Conseiller externe

Le rôle de l'Advisor est précisé dans le disclaimer

Profil de risque (SRI)

Risque faible Rendement espéré faible Risque élevé Rendement espéré élevé

1 2 3 4 5 6 7

Le placement collectif présente un risque de perte en capital.

Points clés

Stratégie	Fonds de fonds flexible
Classe d'actif	Diversifiée multi-actifs
Benchmark	ESTR +1% (ESTRON). Taux de référence au jour le jour de la zone euro, publié par la BCE.
Devise de réf.	EUR
Lancement	19/03/2026
Nb de sous-strat.	7
AuM (M EUR)	93.0

Informations légales

Gérant	VIA AM (Veritas Investment Associates)
Société de gestion	Opportunity Fund Management
Domicile	Luxembourg
Enregistrement	LU, FR
Forme juridique	SICAV / UCITS
Valorisateur	Caceis Bank, Luxembourg Branch
Dépositaire	Caceis Bank, Luxembourg Branch
Auditeur	Deloitte
Liquidité	Quotidienne
Cut-off	T - 1 12:00 CET
Règl./Livraison	T + 2

Partis disponibles

	A EUR	B EUR
Invest. min.	0.1M\$	1 000€
Frais d'entrée (max.)	2.00%	2.00%
Frais de sortie	0.00%	0.00%
Frais de gestion	0.95%	1.50%
Frais de fonct.	0.22%	0.22%
Taxe d'abonn.	0.01%	0.05%
Frais récurrents	1.18%	1.77%
Comm. de perf.	0.00%	0.00%
NAV	1955.92	1191.78

L'impact global des coûts sur votre investissement et les rendements anticipés est précisé dans le document d'informations clés.

Identifiants

	A	B
ISIN	LU1116040533	LU1500599094
BBG	MONMFAE LX	MONMFBE LX

Avril 2026

Reporting mensuel – Communication Publicitaire

Ce rapport mensuel constitue une communication publicitaire. Avant toute décision d'investissement, veuillez consulter le prospectus (disponible uniquement en anglais) et le document d'informations clés pour l'investisseur.



Monocle (EUR)

Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR) : Article 8

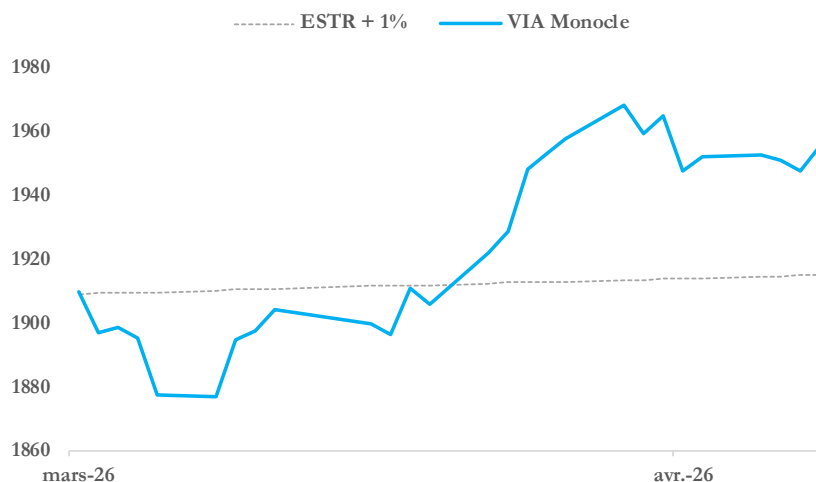
■ Objectifs d'investissement et stratégie

Monocle est un fonds OPCVM discrétionnaire (SFDR Article 8) visant une appréciation dynamique du capital avec un contrôle strict du risque. Il s'appuie sur un cadre d'allocation adaptatif piloté par un filtre systématique de valorisation, mettant en œuvre une approche contra-cyclique qui module l'exposition au marché en privilégiant systématiquement la préservation du capital lors des phases d'expansion des valorisations, et en cherchant à capter davantage de performance lors des phases de compression des multiples de marché.

■ Performance cumulée (Part A EUR)*

*Performance depuis l'intégration dans la SICAV VIA AM

Les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable de la performance future.



■ Performance & statistiques¹

■ Performance du fonds¹

	Part A	Part B
1 mois	3.22%	3.18%
YTD	2.48%	2.35%
1 an	-	-
3Y	-	-
5Y	-	-
Lancement	2.48%	2.35%
Perf. Ann.	0.14%	0.13%

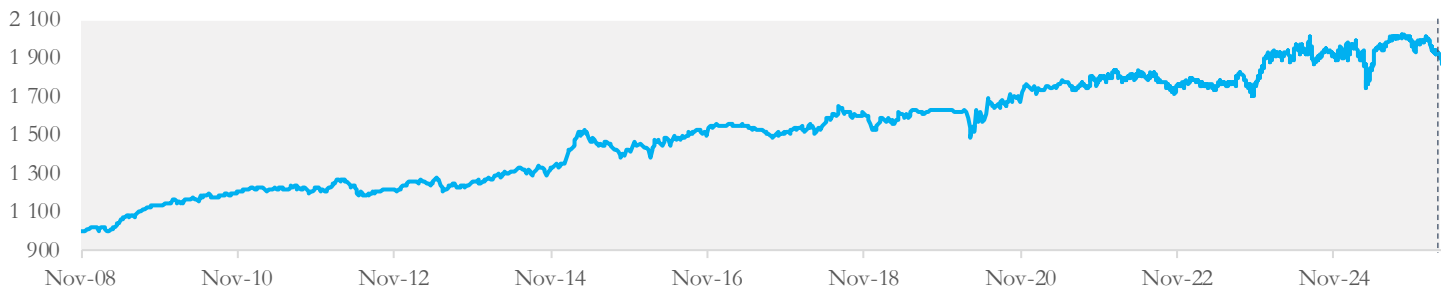
■ Analyse de risque¹ – Part A EUR

	Part A
Perf. Ann.	0.14%
Volatilité	8.21%
Sharpe	1.71%
Perte Max.	-1.73%
Beta	7.43
Track. Err.	0.08
Ratio d'Info.	-
Delta Actions	0.40
Duration (années)	0.35

¹Sources : VIA AM. ¹Depuis le lancement. Données et performances du 19 mars 2026 au 30 Avril 2026. Ces performances sont nettes de frais. Les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable de la performance future. ^{**}Les dates de lancement de chaque part sont différentes. ^{***}Plafonnés à un taux annuel maximum de 0.25% de la valeur nette d'inventaire selon le Prospectus.

Performance cumulée (Part A EUR)*

*Performance depuis lancement du fonds Monocle par Monocle Asset Management. Le fonds a été intégré dans la SICAV VIA à partir du 19/03/2026. Les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable de la performance future.

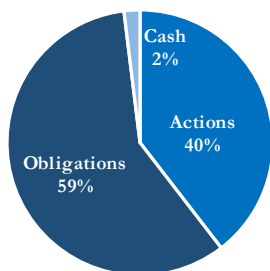


Performance du fonds																		
2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
1.4%	12.8%	6.2%	-0.4%	1.9%	2.0%	7.0%	7.3%	6.9%	-1.3%	0.1%	6.1%	6.4%	4.2%	-1.9%	7.7%	1.1%	3.1%	-1.6%

Sources : VIA AM - répartitions et positions au 30 Avril 2026

Analyse du portefeuille

Répartition par classe d'actifs



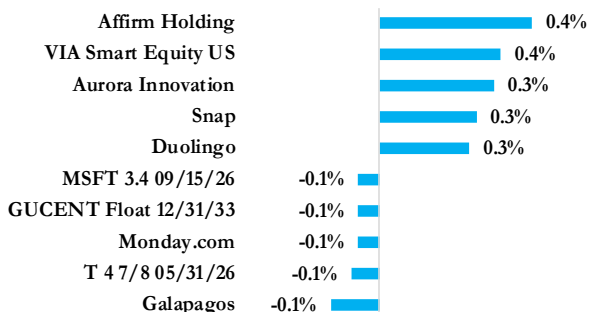
Analyse des sous-stratégies

Allocation	Classe d'Actifs	Perf 1M	Perf. YTD	Expo. ¹
Actions	Actions	+2.9%	+2.2%	16.3%
	Fonds			23.2%
Cash	Cash	-0.1%	-0.1%	1.9%
Crédit	Obligataire	-0.1%	-0.0%	6.1%
	Fonds			2.5%
Devises	Future	+0.4%	+0.4%	0.0%
	Fonds			12.0%
Monétaire	Tracker	+0.0%	+0.0%	8.8%
	Fonds			23.4%
Obligations d'Etat	Obligataire	-0.0%	+0.0%	2.8%
	Tracker			2.9%
Performance Absolue	Fonds	+0.0%	+0.0%	
Total		3.2%	2.5%	100%

Source : VIA AM, Depuis l'intégration du fonds dans la SICAV VIA AM. Données et performances du 19 mars 2026 au 30 Avril 2026 de la part A EUR.

¹Expositions en fin de mois. La performance du fonds peut ainsi différer légèrement de la moyenne pondérée des performances des sous-stratégies

Meilleures et pires contributeurs à la performance



Commentaire des gérants

Marchés : après le net repli des actions en mars, les indices ont rebondi significativement en avril. Le MSCI ACWI EUR affiche une hausse de 8.4%. Si les marchés actions semblent parier sur une résolution rapide des tensions au Moyen-Orient — malgré des perspectives de production pétrolière durablement contraintes —, le principal catalyseur de ce rebond semble résider dans la saison des résultats. Globalement positive, celle-ci est venue confirmer la résilience des fondamentaux des entreprises et rassurer les investisseurs. Avec les tensions sur les taux, les obligations affichent des performances plus limitées, avec un indice Global Aggregate qui progresse de 0.2%. Dans ce contexte, le fonds Monocle affiche une performance mensuelle de +3.2% en avril (+2.5% depuis le début de l'année).

■ Glossaire

Bêta : Indicateur de sensibilité d'un actif ou d'un portefeuille aux variations d'un indice de référence. Un bêta de 1 signifie une évolution similaire à celle du marché ; un bêta supérieur à 1 indique une plus grande volatilité.

Duration : Durée moyenne pondérée des flux futurs d'une obligation (intérêts et remboursement du capital). Elle indique la sensibilité du prix de l'obligation à une variation des taux d'intérêt : une duration de 5 signifie qu'une hausse des taux de 1 % entraînerait une baisse d'environ 5 % du prix.

Momentum : Stratégie qui consiste à investir dans les actifs ayant récemment bien performé, en misant sur la poursuite de leur tendance à court terme.

Ratio de Sharpe : Mesure la performance excédentaire d'un portefeuille par rapport à un actif sans risque, rapportée à sa volatilité. Il se calcule comme : $(\text{rendement portefeuille} - \text{rendement sans risque}) \div \text{volatilité}$. Un ratio élevé indique une meilleure performance ajustée du risque.

SFDR : Règlement européen (UE 2019/2088) qui impose aux acteurs financiers de publier des informations normalisées sur la prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans leurs processus d'investissement et leurs produits financiers. Il introduit notamment une classification des fonds en articles 6, 8 ou 9 selon leur niveau d'engagement en matière de durabilité.

UCITS : Fonds d'investissement conforme à la directive européenne 2009/65/CE (UCITS IV), qui fixe un cadre harmonisé pour la gestion collective au sein de l'Union européenne. Ces fonds respectent des règles strictes en matière de diversification, de liquidité et de transparence, offrant ainsi un haut niveau de protection aux investisseurs non professionnels.

Valeur liquidative : Montant calculé représentant la valeur d'une part de fonds. Elle correspond à la valeur totale de l'actif net du fonds divisée par le nombre de parts en circulation.

Volatilité : Mesure de l'ampleur des variations du prix d'un actif ou d'un portefeuille. Plus la volatilité est élevée, plus les fluctuations sont importantes, et plus l'investissement est considéré comme risqué.

■ Avertissement

Ce document a seulement une vocation informative et ne constitue pas : (i) une sollicitation d'achat ou de vente, (ii) ni ne peut servir de base ou de référence à un contrat ou un engagement quel qu'il soit ou un conseil d'investissement. Ce document fait référence à certains instruments financiers (les « Instrument(s) Financier(s) ») autorisés et régulés dans leurs juridictions d'enregistrement.

Conformément au Prospectus, Monocle Asset Management intervient auprès de certains compartiments de la SICAV VIA AM en qualité de sponsor, de distributeur et de conseiller stratégique (« Investment Advisor »).

Dans ce cadre, Monocle Asset Management contribue notamment à la continuité stratégique et au développement des compartiments concernés, fournit des analyses et recommandations relatives aux politiques d'investissement et participe à la commercialisation et à la distribution des compartiments concernés.

Les décisions d'investissement ainsi que la gestion quotidienne des portefeuilles relèvent exclusivement de VIA AM en qualité d'Investment Manager, sous la supervision de la Société de Gestion Opportunity Fund Management (OFM). Monocle Asset Management ne gère pas directement les portefeuilles et ne prend pas les décisions d'investissement quotidiennes.

En contrepartie de ces prestations, Monocle Asset Management perçoit une rémunération de sponsoring, une rémunération de conseil stratégique ainsi que des commissions de distribution dans le cadre de la commercialisation des compartiments concernés.

Ces rémunérations sont principalement calculées sur la base d'une quote-part des frais de gestion fixes et, le cas échéant, des frais de gestion variables applicables aux différentes classes d'actions des compartiments concernés.

Aucune action permettant l'offre publique de ces instruments n'a été prise dans d'autres juridictions exceptées celles indiquées dans le prospectus le plus récent, tous les documents relatifs à l'offre ou à l'information, en fonction des règles établies, des Instruments Financiers concernés où une telle action serait requise, en particulier les Etats-Unis d'Amérique, pour des citoyens américains (tels que définis par la « Regulation of the United States Securities Act of 1933 »). Avant toute souscription dans un pays dans lequel de tels Instruments Financiers sont enregistrés, les investisseurs doivent vérifier s'il n'existe pas de contraintes légales ou des interdictions en lien avec la souscription, l'achat, la détention ou la vente de tels Instruments Financiers. Les investisseurs qui souhaitent souscrire les Instruments Financiers contenus dans ce document doivent lire très attentivement le prospectus le plus récent, ou tout autre document et informations et consulter le rapport financier le plus récent. Le prospectus, et tous les autres documents et informations des Instruments Financiers présentés dans ce document sont disponibles auprès de votre vendeur, s'il existe, ou de l'entité qui assure le marketing des Instruments Financiers mentionnés. Le Représentant en Suisse est CACEIS (Suisse) SA et le Service de Paiement CACEIS Bank, Montrouge, Nyon Branch / Switzerland, 35 route de Signy, CH 1260 Nyon. Des exemplaires du Prospectus, des KIID, des statuts, des rapports annuels et semestriels peuvent être obtenus gratuitement au siège social du représentant en Suisse ou sur www.via-am.com. Plusieurs conflits d'intérêt réels ou potentiels peuvent provenir de l'ensemble des activités d'investissement des parties engagées en rapport aux Instruments Financiers, tels que leurs professionnels de l'investissement, leurs affiliés. En particulier, les contreparties ou leurs affiliés peuvent offrir de gérer d'autres véhicules d'investissement, dont les intérêts peuvent être différents de ceux des porteurs des Instruments Financiers contenus dans ce document. Les opinions incluses dans ce document sont celles de VIA au moment indiqué et peuvent changer sans notice préalable. VIA n'est pas obligé de mettre à jour ou de modifier les informations et opinions contenus dans ce document. Les investisseurs doivent consulter leur propre conseil juridique, fiscal et comptable lié à leur domicile, avant d'investir dans les Instruments Financiers afin d'obtenir un avis indépendant de la faisabilité et des conséquences d'un investissement dans les instruments présentés dans ce document.

Merci de noter que les différents Instruments Financiers présentés dans ce document incluent des degrés et types de risque différents et qu'il n'y a pas de garantie que l'un des investissements soit adapté, approprié ou rentable pour le client ou les perspectives du portefeuille d'investissement du client. Etant donné les risques économiques et de marché, il n'existe pas de garantie que les Instruments Financiers atteignent leurs objectifs d'investissement respectifs. Les performances peuvent, entre autres, être affectées par les conditions matérielles des marchés financiers ou de l'économie, incluant les taux d'intérêts, les événements et les conditions de marché en général. Les différentes stratégies sur les Instruments Financiers peuvent avoir des effets significatifs sur les résultats présentés dans ce document.

Facteurs de risques: VIA AM recommande aux investisseurs de lire attentivement la section 5 « Facteurs de risque généraux » du prospectus de produit.

La performance passée n'est pas un bon indicateur de la performance future et la valeur des Instruments Financiers peut progresser aussi bien que baisser. Les investisseurs peuvent ne pas récupérer les sommes investies. Les données de performance incluses dans ce document ne prennent pas en compte les commissions et les coûts engendrés par les créations, rédemptions et les taxes.

VIA AM est une Société de Gestion enregistrée auprès de « l'Autorité des Marchés Financiers » (AMF) en France, sous le numéro GP-15000029 (le 13 novembre 2015). SAS au capital de 476 000 Euros dont le siège social est 72 rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris, France. RCS Paris 812 021 582 - Membre de l'Association Française de la Gestion Financière (AFG) - Immatriculée à l'ORIAS depuis le 30 Avril 2026 sous le numéro 25002481, en qualité de courtier d'assurance ou de réassurance (COA).

Les éléments propres à l'approche ESG de VIA AM et aux obligations d'informations du règlement européen (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR) figurent à la fois en section 4.11 (Sustainability Risks and ESG promotion) du Prospectus de la SICAV VIA AM disponible sur le site web de la société de gestion ainsi qu'en onglet ESG à l'adresse internet suivante : <https://www.via-am.com/fr/esg>.

La Politique de vote et ses rapports peuvent être consultés sur la page suivante : <https://www.via-am.com/fr/mentions-legales>.